

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix – Travail – Patrie*

-----  
MINISTÈRE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
CELLULE DE COMMUNICATION

N° 0031 /CP/MINFOF/SG/CC

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace – Work – Fatherland*

-----  
MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
COMMUNICATION UNIT

Yaoundé, le

**11 MARS 2016**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Le Cameroun défendra l'idéal de la gestion durable des forêts tropicales,  
en dépit de l'acharnement injustifié de Greenpeace.**

L'ONG internationale Greenpeace a publié le 09 mars 2016 dans son site internet, un communiqué de presse faisant état de la décision du Gouvernement des Pays Bas d'imposer des sanctions à une société néerlandaise pour violation du Règlement sur le Bois de l'Union Européenne. Le communiqué indique que cette « sanction fait suite à une enquête de Greenpeace au Cameroun sur CCT, une société de commerce de bois controversée, s'approvisionnant en grumes via des entreprises impliquées dans l'exploitation forestière illégale, et exportant ce bois dans plusieurs pays d'Europe, y compris les Pays-Bas ».

En réaction, le Gouvernement de la République du Cameroun, à travers le Ministère des Forêts et de la Faune, informe l'opinion publique nationale et internationale que les allégations citées ci-dessus, décriées en leur temps, sont contenues dans un rapport publié en octobre 2015 par cette ONG.

A travers un droit de réponse publié dans divers journaux et sur les médias électroniques, le Ministre des Forêts et de la Faune avait démontré en les déplorant, les contre-vérités ainsi diffusées. La pertinence de notre démarche est basée essentiellement sur nos efforts constants en matière de gouvernance, et sur la preuve que les entreprises présentées comme impliquées dans l'exploitation illégale des forêts ne l'étaient pas, pour le cas d'espèce, au regard des faits en notre possession.

Cette démonstration avait amené Greenpeace à travers sa représentation en Afrique du Sud, à commettre une mission de clarification au Cameroun. Ladite mission avait sollicité et obtenu une audience auprès du Ministre des Forêts et de la Faune le 15 octobre 2015, à l'issue de laquelle, la délégation de l'ONG de référence avait déclaré avoir procédé localement au recoupement des allégations sus-évoquées pendant son séjour au Cameroun. Reconnaisant que l'absence de contacts directs avec les autorités compétentes était source de malentendu et de mauvaise interprétation des faits, les envoyés de Greenpeace ont par la même occasion, salué les évolutions sectorielles positives en matière de gouvernance forestière au Cameroun, et promis de soumettre, pour information, leur futur rapport sur le Cameroun et la sous région au Monsieur Ministre en charge des forêts avant diffusion. Tel fut le traitement du rapport sur l'exploitation du bois par les entreprises chinoises dans le Bassin du Congo, que Greenpeace a effectivement communiqué au Ministre avant sa publication intervenue le 24 novembre 2015.

En effet, le Gouvernement regrette l'évolution et la tournure actuelle de ce dossier. Il s'engage résolument à défendre le label et l'honneur du Cameroun sur le marché Européen et ailleurs. L'idée que « Le Cameroun doit travailler sérieusement avec l'UE pour assurer une mise en œuvre adéquate de l'Accord de Partenariat volontaire, visant à combattre l'exploitation forestière illégale et le renforcement de la gouvernance forestière » comme le



recommande Greenpeace dans son communiqué, ne résiste pas à l'épreuve des faits.

L'accompagnement de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun dans l'implémentation de l'APV- FLEGT est un cas pratique de bonne collaboration, d'autant que ce processus est le plus avancé et le mieux suivi dans le Bassin du Congo. L'Union Européenne ne nous démentira pas sur ce point. Nous en sommes en effet, à l'amorce d'une phase décisive de la traçabilité du bois et envisageons déjà l'émission des premières autorisations FLEGT de concert avec notre partenaire européen.

Le Gouvernement invite donc les partenaires de l'Union Européenne et acteurs forestiers d'ailleurs, disposant de moyens de vérification de l'information forestière diffusée par leurs représentants locaux, à ne pas céder aux incantations des forces contradictoires déterminés à détruire l'économie forestière de notre pays. Le Cameroun, partie à divers processus sous régionaux et globaux, défendra en toute circonstance et en tout lieu, l'idéal de la gestion durable des forêts tropicales, en dépit l'acharnement injustifié de Greenpeace.

**Ministre des Forêts et de la Faune**



**NGOLE PHILP NGWESE**